

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Arrondissement d'Épinal

MERCREDI 22 DECEMBRE 2021

MAIRIE
DE
POUXEUX



A 10 heures 00

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	15
Absents	4
Votants	17

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 16 décembre 2021 s'est réuni le **mercredi 22 décembre 2021 à 10h00**, à la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis THOMAS, Maire.

Madame CHARMY a été nommée secrétaire de séance. Précédente réunion E. KOHLER

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. THOMAS Jean-Louis, Maire	x			
2. M. HUREL Jacques, 1 ^{er} Adjoint	x			
3. Mme GREMILLET Edith, 2 ^{ème} Adjointe	X			
4. M. HUMILIERE Pascal, 3 ^{ème} Adjoint	x			
5. Mme AIME Elodie, 4 ^{ème} Adjointe	x			
6. M. MARCHAL Jean-Pierre, 5 ^{ème} Adjoint	x			
7. M. HENRY Denis, Conseiller Municipal	x			
8. M. RESCH Philippe, Conseiller Municipal	x			
9. Mme TAVELLA Evelyne, Conseillère Municipale	x			
10. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal		x	Jean-Louis THOMAS	
11. M. PIERREL Christophe, Conseiller Municipal	x			
12. Mme HOCQUAUX Véronique, Conseillère Municipale	x			
13. Mme VIVIER Aude, Conseillère Municipale	x			
14. Mme KOHLER Elise, Conseillère Municipale	x			
15. Mme PERROTEY Sylvia, Conseillère Municipale		x		
16. M. BICHOTTE Paulin, Conseiller Municipal		x	Florence CHARMY	
17. Mme CHARMY Florence, Conseillère Municipale	x			
18. M. JEANPIERRE Eric, Conseiller Municipal		x		
19. Mme MARTIN Nadège, Conseillère Municipale	x			

La séance est levée à 10 heures 14 minutes.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2021/094 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 2 décembre 2021

N° 2021/095 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Délibération n° 2021/94

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 2 décembre 2021

Le Conseil Municipal, après délibération,

DELIBERATION REPORTEE CAR LE COMPTE-RENDU N'A PAS ETE DIFFUSE

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021.

Délibération n°2021/095

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décisions modificatives

Vu les erreurs de reprise budgétaires du nouveau logiciel,

<i>Dépense de fonctionnement</i> : 61521 – Entretien terrains	-5500,00€
<i>Dépense de fonctionnement</i> : 65888 – Autres	+5500,00€

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 voix contre, Monsieur Jean-François BLUNTZER, 2 abstentions Mesdames Nadège MARTIN et Florence CHARMY

VOTE la décision modificative n°3 au Budget Principal

Transmis en Préfecture le 28-12-2021

Affiché le 29-12-2021